

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 14 janvier 2025**

Date : 14 janvier 2025
Horaire : 18 h 30
Lieu : Salle du conseil

Mme LA MAIRE : Chers collègues, je vais vous demander de vous asseoir. Nous allons commencer ce conseil d'arrondissement.

C'est le premier conseil d'arrondissement de 2025 et je voudrais commencer par vous souhaiter, à vous, chers élus, mais aussi au public, mes meilleurs vœux de bonheur, de réussite, de santé, en tout cas, tout ce qu'on peut vous souhaiter pour 2025.

Quelques mots quand même, en ce début de conseil, pour adresser toutes nos pensées aux habitants et habitantes de Mayotte qui ont été victimes du cyclone Chido qui a ravagé l'archipel le 14 décembre dernier. Pour l'instant, le bilan n'est pas complet. On dénombre 39 personnes décédées, 124 blessés graves et 4 232 blessés légers. Évidemment, ce bilan sera complété au fur et à mesure des jours et des semaines. Ce sont aussi des dégâts considérables en matière d'infrastructures, et c'est le résultat finalement du changement climatique et de notre impréparation face à ces effets du changement climatique. À la fois, nous adressons ici — et nous l'avons d'ailleurs fait avec les habitants et habitantes du 7^e lors de la minute de silence du jour de deuil national du 23 décembre — toutes nos pensées aux habitants et aux habitantes. On souhaite évidemment que l'archipel puisse être reconstruit à la fois rapidement, mais aussi avec les moyens nécessaires pour protéger la population en cas de nouvel épisode. Une pensée également ce soir pour la famille de Anne-Marie COMPARINI, qui est décédée dans la nuit du 4 au 5 janvier dernier. C'est une figure locale bien connue à Lyon, mais aussi dans la région. On se souvient qu'elle s'était dressée aux accords entre Charles MILLON et le Rassemblement National, à l'époque, et qu'elle avait, grâce à une coalition d'élus, dirigé la région, été femme présidente de Région Rhône-Alpes pour empêcher cette alliance de la droite et de l'extrême droite. Ce que je retiens aussi d'Anne-Marie COMPARINI, c'est que ça a été une femme en politique, à l'époque où il y avait assez peu de femmes en politique et elle a, malheureusement pour elle, essuyé les plâtres du sexisme. On se souvient qu'elle avait été traitée à la télévision nationale de « salope » par Patrick DEVEDJIAN et je crois qu'elle est, malheureusement, une des premières victimes du sexisme en politique, qui continue à sévir et contre lequel nous continuons aussi à nous battre en tant que femmes et hommes politiques, je l'espère, dans cette assemblée.

Je reviens à une actualité peut-être plus locale, on en a parlé à diverses reprises dans ce conseil d'arrondissement, mais aussi dans les assemblées de quartier, avec les habitants et les habitantes. Vous le savez, depuis janvier dernier — donc ça va faire un an —, un certain nombre de jeunes se sont installés dans le square du Béguin, dans des conditions d'extrême précarité, sous des tentes. Ils étaient une trentaine au début de l'année et ils sont aujourd'hui entre 150 et 200. La Ville a fait en sorte que les conditions soient les plus acceptables possibles, pendant ce laps de temps, en installant des toilettes, en faisant le lien avec la Métropole pour le ramassage des déchets, et puis en interpellant le plus régulièrement possible la préfecture qui a la charge de l'hébergement d'urgence. Sans réponse de la préfecture et face à cette situation humaine dramatique, la Mairie du 7^e a suggéré un lieu qui appartient à un bailleur privé et qui est aujourd'hui vide. Il s'agit du foyer l'Étincelle, boulevard Yves Farge, et ce lieu va être mis à disposition à la Ville de Lyon pour de la mise à l'abri des jeunes qui sont dans le square du Béguin depuis un an. C'est pour nous une source de soulagement. Je pense que ce n'est pas à la Ville de faire ça. Néanmoins, la Ville développe une politique de solidarité, une politique humaniste et elle la met en œuvre avec cette opération.

Elle ne met pas seulement ces jeunes à l'abri, elle leur offre des possibilités de préparer dignement leur avenir puisqu'il y a un certain nombre de personnes qui vont être recrutées, qui seront présentes sur place. Il y a notamment une infirmière qui sera présente, des intendants, des agents de sécurité. Bref, c'est un vrai lieu d'accueil qui ouvrira dans les semaines à venir et c'est un soulagement, je crois, pour tout le monde. J'en profite, puisque ce lieu a été tagué hier et que le maire de Lyon a été menacé sur des inscriptions sur ce lieu, pour lui apporter mon soutien et dénoncer ces messages de haine qui, pour moi, n'ont pas leur place dans le 7^e arrondissement.

Je vais finir sur des notes un petit peu plus positives. Nous avons tenu une conférence de presse, ici même, aujourd'hui, avec l'association Woodstower que vous connaissez peut-être pour son festival au Grand Parc de Miribel Jonage. Il se trouve que l'association Woodstower est une association historique du 7^e arrondissement, puisqu'ils ont leurs bureaux à la Guillotière depuis leur création dans les années 90, et après avoir subi un certain nombre de déboires au parc de Miribel, ils changent leur fusil d'épaule — si je puis dire ainsi —, et ils vont proposer une édition du festival Woodstower au parc de Gerland en juillet 2025. C'est désormais à Lyon que se déroulera cet écofestival de musiques actuelles, musiques urbaines. C'est pour moi, et pour nous, je l'espère, une très belle nouvelle d'avoir cet événement culturel dans le 7^e arrondissement.

Je vous souhaitais mes meilleurs vœux en début d'introduction, je vous donne donc rendez-vous le 29 janvier à la piscine du Rhône pour les vœux des élus de la Mairie du 7^e à la population. Ça se fera dans une ambiance, je l'espère, des plus chaleureuses, avec un menu montagnard et une animation musicale, donc vous pouvez d'ores et déjà chauffer vos cordes vocales.

Voilà les quelques mots que je souhaitais vous adresser en début de conseil. Je m'excuse du caractère très divers des informations, mais c'étaient les sujets que je souhaitais traiter en ce début de conseil.

- **Désignation d'un secrétaire de séance**

Mme LA MAIRE : Pour débiter, je vous propose de désigner une secrétaire de séance en la personne de Florence LÉCLUSE. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Je n'en vois pas. Florence, je vous cède la parole pour l'appel.

- **Appel nominal**

PRÉSENTS : M. CHENAUX, M. CHIHI, Mme DE LAURENS, Mme DUBOT, M. ESCARAVAGE, M. FEKRANE, Mme GALLICE, Mme LÉCLUSE, M. MIACHON DEBARD, M. MICHAUD, M. MONOT, M. ORGOGOZO, Mme PASIECZNIK, Mme TOMIC, M. VOITURIER, Mme WIBER, Mme VACHER, Mme DESRIEUX.

EXCUSÉS :

M. ACACIA
M. DOSSUS
Mme GRIES
Mme PEILLON
M. BOSETTI
Mme BREUIL
Mme HENOCQUE
Mme PECOURT
Mme RAMIREZ

POUVOIRS À :

M. CHENAUX
Mme DESRIEUX
M. ESCARAVAGE
M. VOITURIER
M. MIACHON DEBARD

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2024**

Mme LA MAIRE : Merci à vous. Je vous propose de passer au vote du procès-verbal de notre dernière séance. Il s'agissait de la séance du 3 décembre dernier. Est-ce qu'il y a des observations sur ce procès-verbal ? Non. Je soumetts donc ce procès-verbal à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vous remercie. Nous allons passer à la saisine du Conseil de la vie associative et locale. Nous avons une seule question ce soir qui nous est posée par Monsieur PONS. Je vous cède la parole.

1. 2025-43476-MA7-514 – Saisine du CVAL : Circulation sur les trottoirs à vélo des employés de la Poste

Rapporteur : Clément ESCARAVAGE

M. PONS : Merci, Madame la Maire. Le service postal universel est une des quatre missions de service public que l'État a confié à La Poste par la loi du 2 juillet 1990. Afin d'assurer l'activité de distribution du courrier, qui est placée sous le contrôle de l'État, La Poste en France a depuis longtemps intégré l'utilisation de vélos, notamment dans les zones urbaines, où leur maniabilité et leur faible encombrement sont considérés comme un véritable atout. Ces vélos sont spécialement conçus pour répondre aux besoins spécifiques de ce métier. Ainsi, ces vélos sont équipés d'une assistance électrique qui permet au facteur de pédaler plus facilement, notamment lorsqu'ils sont chargés de courrier, car ils peuvent transporter jusqu'à 35 kg de courrier. Les employés de La Poste affectés à la distribution du courrier auprès des particuliers dans Lyon 7^e sont équipés de ces vélos. La distribution aux particuliers dans le 7^e arrondissement se fait presque uniquement auprès d'immeubles collectifs, dont les halls d'entrée sont accessibles depuis le trottoir. Les employés de La Poste circulent de hall d'entrée en hall d'entrée, en roulant sur les trottoirs au lieu de pousser leurs vélos pourtant équipés pour cela. Les employés de La Poste arguent de leur mission de service public qu'ils remplissent pour justifier leur roulage sur les trottoirs à plus ou moins forte allure. Pourtant, le code de la route, et en particulier son article R412-34, interdit la circulation des cyclistes sur les trottoirs. Seuls les enfants de moins de huit ans sont autorisés à emprunter les trottoirs, à condition de rouler à une allure raisonnable et de ne pas gêner les piétons, et sauf dispositions contraires prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Sont assimilées aux piétons les personnes qui conduisent à la main un engin de déplacement personnel motorisé, un cycle ou un cyclomoteur. Si, comme nous a répondu Monsieur Mohamed CHIHI lors de la rencontre Modes actifs du 22 novembre 2023 organisé par la Ville de Lyon, la Ville de Lyon n'a pas à intervenir dans l'organisation de la distribution du courrier par La Poste. L'apparente tolérance — car la situation existe depuis de nombreuses années sans se modifier — de la Ville de Lyon vis-à-vis de la circulation à vélo des employés de La Poste sur les trottoirs ne nous semble pas compatible avec la démarche de « Vision Zéro », système sûr de la Métropole de Lyon, démarche dans laquelle la Ville de Lyon est associée. Est-il vraiment absolument impossible à la Ville de Lyon de discuter avec La Poste, voire mieux, de négocier avec La Poste, le basculement vers un autre mode de distribution à Lyon 7^e ? Par exemple, en utilisant des caddies, comme dans au moins une partie de Lyon 2^e arrondissement.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur PONS. Je ne suis pas sûre qu'au niveau de la Mairie d'arrondissement on ait toutes les réponses et par ailleurs, visiblement, vous avez déjà eu un échange avec Mohamed CHIHI sur le sujet. Mais pour vous répondre, je cède la parole à M. ESCARAVAGE, adjoint entre autres à l'Économie locale.

M. ESCARAVAGE : Merci, Madame la Maire. Je vous confirme que, comme vous l'a affirmé Monsieur CHIH, la Mairie du 7^e arrondissement n'a pas à intervenir dans l'organisation interne d'une entreprise comme La Poste. Ceci dit, je peux vous donner quelques éléments de réponse. Déjà, à notre connaissance, aucun accident entre un piéton et un facteur ou une factrice n'a été recensé dans notre arrondissement, et je ne crois pas à l'échelle de la ville de Lyon non plus. Ensuite, vous vous rappelez que le 7^e compte environ 88 000 habitants cette année, quelques milliers de commerces et d'entreprises répartis sur un peu moins de dix kilomètres carrés, et que depuis fin octobre, malgré la mobilisation des habitants et des élus du 7^e, nous n'avons plus que deux bureaux de poste et demi — je dis « et demi » puisque le bureau Gabriel Péri fonctionne moins que les deux autres. Cela implique des tournées assez longues pour les postiers et les postières, et il me semble important qu'ils bénéficient d'outils adaptés pour faire leur travail correctement et en toute sécurité. Je rappelle que postier est l'un des nombreux métiers qu'on a estimés essentiels lors des précédents confinements. C'est un métier physique qui implique de longues distances à parcourir, quelle que soit la météo. C'est un métier qui implique aussi des gestes répétitifs qui ne sont pas sans conséquence sur les corps quand on fait ce métier pendant plus de 40 ans, et que pour tout cela, il faut avoir des outils adaptés. Je ne pense pas que pour parcourir une grande partie du 7^e arrondissement avec, comme vous le disiez, plus de 30 kg de courrier — normalement la norme de portage de charge dans ces métiers physiques, c'est 20-25 kg maximum —, avoir des petites poussettes soit suffisant, et je pense que les gens de La Poste savent quels outils ils doivent mettre à disposition de leurs employés pour qu'ils fassent leur travail correctement. Ceci dit, comme vous le disiez aussi, ils se déplacent principalement de hall d'immeuble en hall d'immeuble, donc rarement le temps d'aller bien vite, et ils peuvent difficilement, je pense, descendre sur la chaussée pour faire dix mètres, puis remonter sur le trottoir avec un vélo assez imposant. Voilà les éléments de réponse que je pouvais vous apporter. Quant à négocier avec La Poste, pour être très franc avec vous, quand on essaye de négocier avec La Poste sur des sujets qui sont du maintien du service public postal, c'est déjà complexe. Je pense que, qu'ils soient à vélo, en poussette ou en scooter électrique, on est déjà bien contents d'avoir encore des postiers qui distribuent le courrier tous les jours à l'ensemble des habitants de notre arrondissement. On va continuer à négocier, à se mobiliser pour ça, mais je ne suis pas sûr que dans quelques années, ce soit encore le cas. Je pense qu'il faut qu'on essaye de se prioriser les négociations que nous devons avoir avec l'entreprise La Poste. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci. Monsieur PONS, est-ce que vous souhaitez réagir ?

M. PONS : Je ne sais pas ce que le CVAL souhaite répondre à ça, donc ma réponse ne peut être que personnelle, au nom de mon association, la Ligue du Rhône contre la Violence routière. Je crains que votre approche, en fait, ne légalise la circulation des cyclistes sur trottoir, car s'il y a une catégorie qui peut se permettre de le faire, pourquoi pas tous les autres ? Je crois que c'est dommage pour la sécurité de tous, mais c'est une responsabilité que peut prendre la Mairie, tout à fait. Pourquoi pas ?

Mme LA MAIRE : Très bien. Vous avez eu pour l'avis de l'adjoint de l'arrondissement qui était assez étayé. Néanmoins, votre question, si elle est délibérée par les conseillers, va être transmise au maire de Lyon qui apportera également une réponse écrite sur le sujet. Je soumetts donc ce rapport à vos voix, la transmission de la question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il y a un contre la transmission de la question et une abstention. Merci. C'est adopté.

ADOPTÉ

**CONTRE : 1 -M. Boris MIACHON DEBARD
ABSTENTIONS : 2 -Mme Cécile BREUIL, Mme Emilie DESRIEUX**

Mme LA MAIRE : La question sera transmise au maire de Lyon qui répondra comme à son habitude dans les délais indiqués au CVAL. Je vous remercie et nous allons passer à l'étude des délibérations qui concernent le 7^e arrondissement et qui seront soumises au conseil municipal de janvier. La première délibération, il s'agit de la question du 7^e arrondissement au maire de Lyon.

2. 2025-43610-MA7-515 – Question au Maire de Lyon : les projets de logements sociaux dans le 7^e arrondissement

Rapporteur : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : On essaye à chaque fois de choisir des thématiques qui préoccupent particulièrement les habitants et les habitantes du 7^e, et il se trouve que nous avons choisi la question du logement, et d'interroger le maire de Lyon sur les projets à venir, notamment en matière de logement social, puisque je pense que vous êtes, comme moi, beaucoup interpellés sur cette question et que les chiffres ne mentent pas. Le rapport sur le mal-logement nous précise qu'en 2024, 4,1 millions de personnes sont mal logées en France. Au niveau de la mairie du 7^e, la pression est très importante puisque nous avons 6 437 demandes en attente de logement et, sur l'année 2024, seulement 727 de ces demandes ont trouvé réponse et se sont vu attribuer un logement. Pression énorme et source de stress et de complications pour les habitants et habitantes qui, parfois et trop souvent, se retrouvent dans un logement trop petit par rapport à la composition familiale ou dans un logement insalubre, et créant parfois des complications humaines. Donc, une grosse préoccupation pour nous. Pour ça, une réponse politique de construction de logements et notamment de logements sociaux sur notre arrondissement avec des secteurs différents puisqu'à la Guillotière, on est sur un quartier déjà très densément construit et néanmoins déficitaire en matière de logement social. Il faut trouver une manière de construire sur la ville et de proposer aussi du logement social à la Guillotière. Et puis, un quartier de Gerland qui avoisine déjà — ou a même peut-être déjà dépassé, je ne sais pas — les 30 % de logements sociaux, mais qui offre un foncier assez important et la question sera : « Comment on peut garantir une mixité dans ce quartier ? » Bref, je m'éloigne un petit peu de la question et je ne voudrais pas faire la question et la réponse. Je vous propose que nous posions la question suivante au maire de Lyon et probablement à son adjointe au logement, Sophia POPOFF qui y répondra : « Monsieur le Maire, pouvez-vous nous présenter les projets de logements sociaux en locatif ou en bail réel solidaire à venir dans le 7^e arrondissement ? Cela pourra donner à voir aux nombreuses personnes qui sont dans l'attente d'un logement social. »

Voilà pour la présentation de la question.

Est-ce qu'il y a des prises de parole, des interventions sur le sujet ? Non. Je soumetts donc cette question à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention.

ADOPTÉ

ABSTENTIONS : 2 -Mme Cécile BREUIL, Mme Emilie DESRIEUX

Mme LA MAIRE : Je vous remercie. Je poserai cette question en notre nom lors du conseil municipal du 23 janvier.

Logement et habitat, toujours. Je cède la parole à Luc VOITURIER pour présenter le rapport suivant.

3. 2025-36061-CMMA7-507 — Avis de la Ville de Lyon sur le Plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs de logement social (PPGID) — Approbation du Document des orientations d'attribution (DOA), de la convention d'application relative au Service d'accueil et d'information des demandeurs (SAID) et de la Convention intercommunale d'attribution (CIA) des logements sociaux

Rapporteur : Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Merci, Madame la Maire. C'est un rapport pour adopter trois documents d'orientation en matière de logement social — je vous passe les acronymes parce que je n'ai pas envie que vous sortiez votre oreiller tout de suite —, mais ça porte sur deux thèmes. Le premier, c'est l'accueil des demandeurs de logement social. Le deuxième, c'est l'attribution des logements sociaux.

Quand on est demandeur de logement social, on a un parcours avec trois niveaux de guichet. Le premier niveau, c'est pour aider à renseigner le formulaire de demande et donner quelques explications élémentaires. Le deuxième, c'est pour conseiller les personnes les plus en difficulté avec un rendez-vous annuel. Et le troisième, c'est pour prendre en charge et soutenir les situations les plus compliquées. À Lyon, il y a 24 lieux d'accueil et la mairie d'arrondissement du 7^e est un de ces lieux d'accueil de premier niveau, on renseigne le formulaire et on donne quelques éléments basiques. Cette organisation date de 2018 et le rapport nous propose de le conforter pour la période 2025-2031.

On a eu des débats pour savoir s'il fallait maintenir les accueils de logement en mairie d'arrondissement puisqu'en fait, les demandeurs viennent non seulement pour trouver des conseils, mais surtout pour trouver un logement. Madame la Maire indiquait qu'il y avait 700 attributions pour le 7^e arrondissement l'année précédente. Sur ces 700 attributions, la mairie d'arrondissement a la main sur dix attributions — autant vous dire que ce n'est pas grand-chose — et nous recevons 250 personnes. L'idée, c'était plutôt que cet accueil soit fait par la Métropole dans ses Maisons de la Métropole, parce que la Métropole concentre une bonne part des compétences locales en matière de logement, et des bailleurs et d'actions logement qui réalisent une bonne part des attributions également. *In fine*, on maintient les accueils de logement en mairie d'arrondissement avec une amélioration pour la formation des professionnels — parce qu'accueillir, ce n'est pas facile quand on n'a pas grand-chose à proposer — et une mise en réseau pour améliorer la qualité du conseil. Pour autant, en mairie du 7^e, nous améliorons notre accueil puisque nous évoluons aussi vers un accueil généraliste dans le cadre de la démarche « Territoires zéro non-recours aux droits ». On profite du fait qu'on a une bonne partie de nos concitoyens qui viennent taper à la porte de la mairie pour leur donner des conseils, puisque c'est un endroit où ils ont une personne en face d'eux et pas seulement un écran. Cet accueil est développé en mairie du 7^e, à la Guillotière et au Centre social de Gerland.

Deuxième dimension du rapport, c'est l'attribution des logements sociaux. Il faut retenir qu'il y a deux orientations majeures qui sont à 90 %, du reste, la mise en œuvre de loi. Première orientation, c'est prioriser les personnes qui sont les plus en difficulté dans l'accès au logement social — donc les personnes sans logement, victimes de violences, en situation d'habitat indigne, en situation de handicap, etc. —, et prioriser les travailleurs essentiels. Clément ESCARAVAGE évoquait tout à l'heure les postiers. Il y a aussi les assistants familiaux, les aides-soignants, etc. Deuxième orientation majeure, c'est favoriser la mixité sociale. En gros, il s'agit que les personnes les moins pauvres du logement social, on leur attribue des logements aux quartiers en politique de la ville et les personnes les plus pauvres, une partie de ces personnes, se retrouvent hors des quartiers politique de la ville.

En matière d'attribution, la situation est évidemment critique depuis plusieurs années et à différentes échelles, que ce soit au niveau local, mais aussi au niveau national, quelle que soit l'orientation politique. En tout cas, dans notre agglomération, en 2023, on a eu 83 000 demandeurs inscrits et 9 000 attributions. Ce qui fait qu'on a une attribution pour neuf demandes. Ces dispositions vont un peu améliorer la situation, mais c'est vrai que la clé

de l'amélioration, c'est quand même la production de logements et singulièrement de logements sociaux — ça me fait du bien de vous le dire parce que ce sont des rapports que je trouve un peu déprimants, gérer la file d'attente, donc je donne des perspectives pour développer le logement et le logement social. Il y a la question de l'aménagement du territoire puisque dans les années 50 à 90, on a réussi à avoir du développement économique et de la localisation de populations, pas seulement dans les métropoles, mais aussi dans des villes plus périphériques ; la question de la politique foncière et de la politique de ZAC qu'on continue — par exemple, Nexans est un bon exemple —, mais c'est vrai qu'il y a aussi encore des endroits où on peut faire du recyclage urbain, de la densification en première et deuxième couronne de notre agglomération. Pour ce qui concerne le logement social, c'est restaurer les capacités d'investissement des bailleurs. Vous savez que grand Lyon Habitat, en 2024, est en déficit de 2 millions d'euros, ce qui est la première fois depuis sa création, il y a une centaine d'années, parce qu'il y a eu la ponction de l'ARLS de 1,3 milliard sur le parc social, ce qui fait que ça limite considérablement la capacité d'investissement des bailleurs. Donc restaurons leurs finances.

J'en ai terminé, Madame la Maire, pour que nous approuvions ces orientations. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Et ça fait évidemment écho à la question du 7^e arrondissement que nous venons de voter. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. C'est adopté.

ADOPTÉ

ABSTENTIONS : 2 -Mme Cécile BREUIL, Mme Emilie DESRIEUX

Mme LA MAIRE : Nous poursuivons avec l'acquisition d'un terrain pour le futur pôle sportif, social et culturel des Girondins. Je cède la parole à Boris MIACHON-DEBARD.

4. 2025-39880-CMMA7-508 — Lyon 7^e — ZAC des Girondins — Acquisition à titre onéreux auprès de la SERL d'un terrain sis 14 rue Crépet en vue de la construction du pôle sportif, social et culturel des Girondins incluant un EAJE -EI 07325 - Numéro inventaire 07325T001-01 — Opération 07325001 — Adaptation et affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2015-2, programme 00001

Rapporteur : Boris MIACHON DEBARD

M. MIACHON-DEBARD : Merci, Madame la Maire. Chers collègues, la délibération est pour moi l'occasion de faire un point d'étape sur la ZAC des Girondins, puisqu'on parlait Habitat. La ZAC des Girondins est quand même une opération immense de production de logements dont on a hérité et qui se continue. Pour avoir un ordre d'idée, ce sont 2 900 logements qui étaient prévus, nous en sommes aujourd'hui à la livraison de 2 600. On a à peu près 80 % de l'opération qui est réalisée. C'est similaire sur les questions des bureaux et de l'activité qui, eux, en sont à 78 % de réalisation. Et si la population du 7^e arrondissement augmente — Clément ESCARAVAGE l'a dit tout à l'heure, on a dépassé, avec le dernier recensement, les 88 000 habitants — clairement, nos grands aménagements, comme les Girondins, mais aussi Ginko, Duvivier et désormais Nexans, y sont pour quelque chose. Si on lit l'augmentation de la population comme étant un signal positif — parce qu'après tout, quand un territoire se dépeuple, c'est rarement un signal positif —, je pense que ça doit aussi et surtout nous obliger à être attentifs sur la qualité de vie que l'on va proposer à tous ces nouveaux arrivants, tout comme — il faut le rappeler — les habitants déjà présents et qui vivent depuis des années dans ces quartiers. Ça nous interroge sur les espaces publics et le rapport aux espaces végétalisés par nombre d'habitants puisqu'on augmente notre nombre d'habitants, mais pas forcément la superficie du territoire. Ça nous interroge sur la diversité des logements construits — on ne refait pas la conversation qu'on vient d'avoir sur le besoin en logements sociaux —

et ça nous interroge sur le rapport service public par habitant. Vous comprenez bien que si on a une offre de service public qui est stable, alors qu'on a une population qui est en augmentation, mécaniquement, on a nos offres de services scolaires, de santé, socioculturelles, sportives qui se dégradent. Il y a bien un enjeu à lier l'augmentation de la population à une augmentation permanente de l'offre de service public, et c'est l'objet de cette délibération qui était attendue puisque cette délibération s'inscrit dans cette augmentation de l'offre de service public, puisqu'il va s'agir de valider l'acquisition du foncier qui va permettre, derrière, la construction du pôle sportif, social et culturel et de la crèche des Girondins qui est adossée directement à la place Vaclav Havel — une place qui, d'ailleurs, offrira un cadre végétalisé tout particulier à ces nouveaux établissements. Pour rappel, toujours dans un esprit de renforcement de l'offre du service public, la crèche était initialement prévue pour 48 berceaux. Elle est désormais agrandie pour en accueillir 60 et le pôle socioculturel est renforcé d'un volet, mais surtout de locaux sportifs, un besoin bien identifié sur lequel on est souvent alertés dans cette partie du 7^e arrondissement. Le tout sera fini, construit et mis en activité à la fin de l'année prochaine. Je vous invite à valider sa première étape qui est l'acquisition du foncier pour un montant de 1 778 400 euros.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Le rapport suivant, c'est vous, Eugénie WIBER, qui le présentez. On parlait d'hébergement d'urgence tout à l'heure avec le foyer Étincelle, et là, c'est un autre site que nous proposons, l'ex-commissariat qui a déjà accueilli un certain nombre de familles. Je vous laisse nous présenter la délibération.

5. 2025-39883-CMMA7-493 — Lyon 3^e et 7^e - Approbation de la mise à disposition à titre gratuit d'un logement sis 54 rue Rochaix à Lyon 3^e et d'un local sis 44/48 rue Raoul Servant à Lyon 7^e, au profit du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - EI 03024 et 07014

Rapporteur : Eugénie WIBER

Mme Eugénie WIBER : Merci, Madame la Maire. J'en profite justement, je voulais revenir sur les éléments d'actualité dont vous avez parlé dans votre introduction pour dézoomer un petit peu sur la politique en termes d'accueil, d'hébergement et d'aide aux personnes les plus précaires qui est menée par la Ville de Lyon au travers de son CCAS. Je ne vais pas m'attarder sur le sujet puisque vous en avez beaucoup parlé dans votre introduction, mais c'était nécessaire et extrêmement important. Ça fait presque un an qu'une centaine de jeunes étaient en attente de reconnaissance de leur minorité — ils le sont toujours d'ailleurs — et qui sont installés au square du Béguin. Faute de politique d'accueil solide, ambitieuse à l'échelle nationale, notre ville, comme bien des territoires, peine à proposer des solutions à la hauteur de la situation des personnes à la rue. Cette faiblesse est également dommageable pour les habitants de notre ville qui, faute de places d'hébergement disponibles pour les personnes à la rue, se voient ponctuellement privés de leurs parcs et gymnases. Il n'est pas là un sujet que de problèmes de riches. Dans un monde idéal, un parc, un gymnase ou une école ne devrait pas se voir transformer en hébergement d'urgence et ne sont pas des solutions dignes dans le temps. Au niveau local, faute de moyens, faute de lieux d'accueil disponibles et faute de mieux, c'est en grande partie grâce à la solidarité de voisinage que ces jeunes ont pu résister, tenir le choc. Ces jeunes qui espéraient pourtant, en arrivant en France, pouvoir être accueillis, aller à l'école, étudier, trouver un boulot, la vie simple, quoi. C'est vraiment la solidarité de voisinage qui les a aidés à tenir, en plus de tout ce qu'a mis en place la Mairie d'arrondissement. On n'est pas restés passifs non plus, face à cette situation. Notre modeste, mais non négligeable contribution, a principalement consisté à essayer de maintenir un climat le plus

apaisé possible entre les jeunes, le collectif qui les accompagne et les riverains, préoccupés certes de leur cadre de vie, mais surtout préoccupés par le sort de ces jeunes. Au bout de presque un an, on l'espère, la lumière au bout du tunnel ou au moins un moment de répit en l'attente de la réponse du juge, une solution d'hébergement digne jusqu'à octobre 2025 au sein d'une structure adaptée, accompagnée directement par notre CCAS, des moyens humains et financiers assumés par la Ville de Lyon. Une belle avancée pour ces jeunes — et notamment là, je fais un clin d'œil à mon camarade situé à ma droite, Boris MIACHON DEBARD, pour sa pugnacité dans l'avancement de ce dossier.

J'en viens à l'objet de notre rapport qui propose la mise à disposition de deux locaux qui sont de la propriété de la Ville de Lyon, actuellement vacants, au bénéfice de notre CCAS, pour monter des projets qui s'inscrivent dans cette ligne politique d'aide aux plus précaires. Les premiers locaux sont situés dans le 3^e arrondissement, rue Rochaix et le second, que l'on connaît bien puisqu'il ne s'agit pas moins de l'ancien commissariat situé rue Raoul Servant. Que ce soit l'ancien commissariat ou le local de la rue Rochaix, ces deux lieux avaient déjà accueilli, pendant un peu plus de deux ans, des familles avec enfants à la rue. Les conditions de mise à disposition de ces locaux sont détaillées dans le rapport. C'est la prise en charge des fluides par le CCAS et une mise à disposition gracieuse de la part de la Ville de Lyon au CCAS, pour le premier local, celui rue Rochaix dans le 3^e, jusqu'au 31 juillet 2025 et pour le second, celui de notre arrondissement, jusqu'au 30 juin 2027.

Je terminerai simplement cette intervention en saluant l'engagement des équipes du CCAS qui consolident actuellement leurs équipes, développent leurs compétences pour le déploiement d'une politique d'accueil et de projets digne d'une majorité humaniste et progressiste. Les dégradations, les menaces, les intimidations dont a parlé Madame la Maire, qui ont été établies à l'encontre du maire de Lyon et à l'encontre du centre qui va prochainement ouvrir, ne doivent pas nous décourager pour poursuivre dans le sens de ces nouvelles politiques.

Je vous invite à soutenir ces projets en votant favorablement ce rapport.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup et merci surtout d'être revenue sur l'approche globale. C'était effectivement important de le faire.

Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Nous allons passer aux trois prochains rapports que vous allez nous présenter en même temps, Monsieur ORGOGOZO, et qui concernent tous les trois, évidemment, votre délégation culture.

- 6. 2025-39614-CMMA7-512 — Adhésions et cotisations à des associations et divers organismes œuvrant dans le secteur culturel — Année 2025**
- 7. 2025-42453-CMMA7-513 — Projets artistiques et culturels dans le cadre du défilé de la Biennale de la Danse 2025 — Attribution de subventions de fonctionnement aux associations « Compagnie Kadia Faraux », sise 67 bis rue de Marseille à Lyon 7^e et « Compagnie Chatha », sise 14 avenue Berthelot à Lyon 7^e, pour un montant total de 100 000 euros — Approbation et autorisation de signature des conventions financières correspondantes**
- 8. 2025-39836-CMMA7-511 — Approbation de conventions de partenariats culturels et tarifaires entre la Ville de Lyon — Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation et les sociétés Théâtre National Populaire de Villeurbanne et Plein Champ (cinéma Comoedia) dans le cadre de la programmation du 1^{er} semestre 2025**

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Tout à fait, et merci. Pour cette première délibération, vous avez peut-être déjà remarqué que j'ai pris l'habitude de parfois utiliser des délibérations pour vous prendre en otage et aborder des sujets qui me semblent plus généraux et plus importants. Donc c'est sur celle-ci que ça va tomber. Pour celles et ceux qui ont lu ce rapport, vous imaginez peut-être que je vais mettre l'accent sur la nouvelle adhésion au réseau d'événementiel écoresponsable, ou alors à Augures, dont le manifeste se termine par des mots que je ne peux que partager, je cite : « Il est temps de ne plus seulement traiter les enjeux environnementaux dans les œuvres et la curation des expositions, mais aussi d'intégrer des pratiques responsables, durables et solidaires dans les processus créatifs et professionnels. » Alors oui, c'est vrai, ça aurait pu, mais mon souhait pour 2025 en tant qu'élu à la Culture, c'est justement que ce sujet soit bien plus mis en avant dans les délibérations Culture qu'à travers des adhésions à des associations. J'espère donc avoir l'occasion de vous en parler plus longuement prochainement. L'adhésion dont je souhaite parler, c'est, contre toute attente, celle de la communauté des acteurs de Planno, à hauteur tout de même de 20 euros. Donc je pense, ça mérite qu'on s'y arrête un instant. Planno, c'est ce logiciel dont j'ignorais l'existence jusqu'à ce week-end et qui permet de gérer des emplois du temps d'agents de grosses structures. Jusque-là, le lien avec la culture est plutôt ténu, je le concède. Néanmoins, et ça change tout, c'est un logiciel libre. Bien que cela passe souvent pour une différence d'ordre technique et donc rébarbative, voire inutile, c'est au contraire un changement culturel profond, il me semble, dans une période où l'on voit le mot de souveraineté reprendre ses lettres de noblesse, il est crucial de se rendre compte que celle-ci passe aussi par les outils utilisés pour mener une politique. Je constate malheureusement que dans les milieux administrato-politiques, en quelque sorte, il est usuel de ne pas voir ce lien, ou du moins de le minimiser fortement, sans s'en rendre compte. Pourtant, le monde observable et le monde tel qu'on le pense sont entièrement façonnés par des outils. Le monde est physiquement façonné, mais il est modélisé ou représenté dans nos cerveaux à l'aune des outils dont on dispose quotidiennement. Technique et morale ne sont donc pas opposées ou indépendantes, mais au contraire et malheureusement, elles sont étroitement liées. Je vous épargne la citation de Rabelais qu'on a tous utilisée au moins une fois dans nos dissertations de philo. Le manque d'outils techniques adaptés peut donc empêcher d'appliquer une politique qui voudrait défendre certaines valeurs. Depuis longtemps, la politique française a malheureusement conduit la France dans une dépendance de plus en plus accrue envers les grands acteurs américains du numérique, que ce soit, par exemple, à travers les systèmes d'exploitation des administrations, des hôpitaux, à travers l'éducation, dans les écoles, les collèges. Bref, il y a énormément d'exemples et c'est d'ailleurs une tendance qui a été encore confirmée cet après-midi par le Premier ministre. Au risque de prouver encore une fois toute la subtilité dont je suis capable — mais la faute revient en partie à Aurélien BARRAU, dont je m'inspire du dernier livre —, le numérique est à mes yeux une sorte de cancer qui s'est propagé dans toute la société et j'espère que cela ne rassure personne ici de voir que les médecins s'appellent Elon MUSK, Mark ZUCKERBERG ou Jeff BEZOS. En tout cas, leurs récentes déclarations ne font qu'illustrer que la technique n'est absolument jamais neutre et qu'il est de notre responsabilité de ne pas laisser les métastases nous coloniser encore davantage. Il est donc, selon moi, très important qu'à l'échelle individuelle et collective, on s'attelle à se rendre moins dépendant d'une technologie qui est fondamentalement antidémocratique. Je voudrais insister encore une fois, si l'on ne met pas de la morale par-dessus la technique, ces outils et ceux qu'on utilise, en tant qu'utilisateur ou non, alors ce sont ces derniers qui imposeront leur morale, et une morale certainement pas décidée par le plus grand nombre. Réduire cette dépendance, et donc cette fragilité, c'est ce qu'entreprend la Ville de Lyon, certes, à travers cette modeste adhésion, mais surtout dans son parcours pour atteindre les plus hauts niveaux d'un label qui s'appelle « Territoire Numérique Libre ». Il reste encore beaucoup de travail à faire — et certainement le plus dur d'ailleurs —, mais vu l'état de la ville dans ce domaine en 2020, je mesure tous les efforts qui sont fournis par Bertrand MAES, qui porte ce dossier à la Ville, et j'en profite pour le remercier. Avant de voter, je me permets une petite digression dans mes

digressions, afin de vous rappeler peut-être le sujet initial de la délibération : valider le montant des adhésions de la Ville de Lyon à travers diverses associations. Cette délibération décrit les quelques modifications ayant lieu à la marge, par rapport à 2024, mais faisant néanmoins progresser le budget d'environ 4 % *via* de nouvelles adhésions, dont les associations dont j'ai parlé, pour atteindre un montant total de 72 000 euros

Mme LA MAIRE : Merci. Vous ne présentez pas les trois en même temps du coup ?

M. ORGOGOZO : Ce n'était pas prévu, mais je peux le faire.

Mme LA MAIRE : Si, je crois que c'est ce qu'on s'était dit.

M. ORGOGOZO : Je ne sais pas, je n'en ai pas le souvenir, mais pas de souci. Alors j'enchaîne. Pour la suivante, il s'agit d'un partenariat qui est mis en place par le CHRD qui concerne deux structures : l'une uniquement le Comoedia, où assister à la projection du film *La plus précieuse des marchandises*, qui retrace notamment la vie de bûcheron polonais recueillant un nourrisson jeté d'un train de la Shoah permettra d'assister gratuitement à une visite commentée du CHRD. Et d'autre part, un autre partenariat qui met en jeu le CHRD, le Comoedia et cette fois-ci le TNP, suivant le même modèle, pour une pièce qui s'appelle *Grand-peur et misère du IIIe Reich*. Ce partenariat permet d'avoir des tarifs préférentiels soit pour la visite, soit pour assister aux projections ou aux pièces.

Et j'enchaîne sur la dernière. On a une délibération concernant la Biennale de la Danse de 2025. Cette délibération vise à soutenir deux associations qui accompagneront et formeront cette année deux groupes parmi les neuf groupes amateurs de la Biennale de la Danse : d'une, la « Compagnie Kadia Faroux » et de l'autre, la « Compagnie Chatha ». Après une excursion vers la Thaïlande lors de la dernière biennale, c'est désormais vers l'Ouest américain pour Chatha et vers l'Espagne pour Kadia Faroux, qu'on est invités à se tourner à travers notamment des danses andalouses. Les deux projets impliqueront fortement les habitants des différents arrondissements concernés que sont le 3^e, le 7^e et le 8^e, en mettant notamment l'accent sur leur participation. Dans le cas de la Compagnie Chatha, l'accent est mis sur des élèves du collège Mermoz et les MJC. Donc cette délibération suggère une subvention de 50 000 euros pour chacune des structures et cela devrait impliquer de l'ordre à 300 à 400 personnes sur la période de janvier à août prochain.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup et au temps pour moi. Effectivement, on s'était dit qu'on les présenterait une par une, mais je crois que j'ai été un peu perturbée par la digression. Donc on va voter chacune des délibérations et on va les reprendre dans l'ordre.

La première, c'est donc la 39614, la fameuse adhésion à différentes associations. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Deuxième délibération 43453, sur les compagnies qui vont participer au défilé de la Biennale de la Danse. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Dernière délibération 39836, sur le partenariat CHRD et Comoedia. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté. Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Après ce volet culturel, nous allons passer au volet sport, qui est aussi une des grandes forces du 7^e arrondissement. On a un certain nombre de délibérations et donc on

va les faire une par une, comme ça on ne s'embrouille pas. On commence par le règlement intérieur Hé Hop. Yacine FEKRANE, je vous cède la parole.

9. 2025-39258-CMMA7-500 — Évolution du règlement intérieur Hé Hop

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Bonsoir à tous et toutes. Merci, Madame la Maire. La Direction des Sports porte depuis 2023 une offre de loisirs résultant de la fusion des accueils de loisirs Divertisport et Ateliers de l'été unifiés sous la bannière Hé Hop, les loisirs des 3 à 16 ans. Depuis le 15 avril 2024, cette offre s'est étendue à l'intégrité des périodes de vacances concernées par la mise en place de ce dispositif et propose désormais aux jeunes lyonnais un service identique, quels que soient les âges entre 3 et 16 ans. Ainsi, durant les quatorze semaines hors vacances de Noël, sur dix sites implantés sur tout le territoire de la Ville de Lyon, un accompagnement spécifique des familles en situation de fragilité économique, sociale, fracture numérique, enfants en situation de handicap est prévu lors de chaque campagne d'inscription. Pour le bon fonctionnement de ces accueils et au regard de l'évolution de certains textes réglementaires, le règlement intérieur des accueils collectifs des mineurs Hé Hop, s'appuyant sur le règlement intérieur Divertisport modifié en mai 2023, doit faire l'objet de quelques modifications pour redéfinir son cadre de fonctionnement et afficher des informations plus précises aux usagers. Ainsi, je vous propose la modification du règlement intérieur suivant :

- identification du règlement intérieur sur la bannière Hé Hop ;
- modalités d'ouverture : suppression de la liste des centres affichés dans le précédent règlement. Celle-ci fait l'objet d'une actualisation en ligne pour chaque période, ainsi que d'une communication auprès des familles environ quatre semaines avant chaque campagne d'inscription ;
- protection des données : actualisation du règlement général de la protection des données des usagers et précision des informations liées au consentement de l'utilisation de ces données dans le cadre du traitement des inscriptions à Hé Hop ;
- droit de rétractation : clarification des modalités liées à l'évolution des textes en vigueur. Les prestations proposées aux usagers dans le cadre des inscriptions des loisirs ne donnent pas lieu à un droit de rétractation de la part des usagers.

Je vous demande de valider.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec les sports et cette fois la subvention à l'ASUL Volley.

10. 2025-39756-CMMA7-502 — Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'association ASUL Lyon Volley Ball pour l'organisation de la compétition européenne de volley assis (Euroleague) les 7, 8 et 9 février 2025 au Petit Palais des Sports à Lyon 7^e — Approbation d'une convention

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : L'ASUL Volley, c'est un club qui est situé dans le 7^e arrondissement. Il a 450 licenciés. Parmi eux, ils ont une section sport adapté, exactement l'ASUL volley assis. Ils organisent le 7 et 8 février 2025 — je vous y invite — une étape de la Coupe d'Europe masculine volley assis au Petit Palais des sports de Gerland. Il y aura quinze équipes et parmi eux 90 athlètes. Je vous demande d'allouer un budget de 3 000 euros.

M. FEKRANE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des interventions ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec une convention entre la Ville de Lyon et l'association CARGO. J'en profite pour me réjouir de la tenue des Eurogames à Lyon en 2025, une compétition européenne inclusive qui s'est tenue à Vienne cet été et qui sera à Lyon en 2025. On est évidemment ravis d'accueillir les milliers d'athlètes européens qui participeront à cette compétition. Mais je vous cède la parole pour la délibération qui n'a finalement pas grand-chose à voir, si ce n'est que CARGO est l'association organisatrice.

11. 2025-39252-CMMA7-495 — Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit entre la Ville de Lyon et l'association CARGO — EI 07281 sis 8 place du Traité de Rome à Lyon 7^e

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Oui, je confirme. CARGO, c'est près de 1 000 licenciés sur la région lyonnaise, et la Ville de Lyon est un soutien inconditionnel. Et en plus de ça, c'est le 3 juillet pour l'événement. Ceci étant, la convention, il s'agit juste de leur donner un bureau au gymnase Alice Milliat et l'équipe CARGO et l'ASUL Volley occupent le gymnase et au-dessus, il y a un tatami et juste à côté, il y a cinq bureaux. Ils ont demandé juste une convention de trois ans pour des démarches administratives, en sachant que tout ce qui est imprimante et téléphone, c'est pris en charge par le club.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. On passe à la délibération suivante qui concerne la subvention de fonctionnement à l'ASVEL féminin. Et on a vécu un beau match dimanche, premier match au Palais des Sports.

12. 2025-39728-CMMA7-501 — Attribution d'une subvention de fonctionnement de 196 945 euros à la SAS Lyon ASVEL Féminin — Approbation de la convention-cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SAS Lyon ASVEL Féminin au titre de la saison 2024-2025

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Oui, tout à fait. Le premier match, c'était le 12 janvier, dimanche dernier, avec plus de 5 100 spectateurs. Un suspense jusqu'à la fin et pour le premier match de l'année, l'ASVEL féminin a gagné 75 à 70 contre Villeneuve-d'Ascq. Là, il s'agit d'une attribution de subvention de fonctionnement de 196 945 euros. Je vous demande de valider pour la saison 2024-2025.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix et vous invite à venir à tous les prochains matchs de l'ASVEL féminin au Palais des Sports. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On s'y retrouvera donc. On poursuit toujours avec le sport, mais cette fois, c'est la Traversée de Lyon à la nage avec des palmes ce dimanche. Et bon courage à toutes celles et tous ceux qui se lanceront dans l'aventure.

13. 2025-40071-CMMA7-498 — Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association Thalassa Lyon Plongée pour l'organisation de la 44^e édition de l'événement « Traversée de Lyon à la nage avec palmes » le 19 janvier 2025

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Rassurez-vous, ils seront bien équipés parce que j'y ai déjà été l'année dernière et l'année d'avant juste pour voir. Je ne suis pas très doué pour la nage. Il s'agit de 440 licenciés, ils demandent une subvention de 1 000 euros pour ce week-end.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit cette fois encore avec l'ASUL Volley, mais là aussi, ça doit être les bureaux. Je vous laisse nous dire tout ça, Yacine FEKRANE.

14. 2025-39253-CMMA7-496 — Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit entre la Ville de Lyon et l'association ASUL Lyon Volley - EI 07281 sis 8 place du Traité de Rome à Lyon 7^e

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Oui, je vous confirme, c'est toujours pour Alice Milliat, au deuxième étage pour aussi une convention pour utiliser le bureau pour démarches administratives.

Mme LA MAIRE : Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On finit avec les délibérations sport avec différentes subventions de fonctionnement.

15. 2025-39649-CMMA7-505 — Attribution de subventions de fonctionnement de 2 376 293 euros à diverses associations sportives au titre de la saison 2024-2025 -Approbation d'une convention d'application financière type et de conventions-cadres

Rapporteur : Yacine FEKRANE

M. FEKRANE : Oui, tout à fait. Il s'agit d'une attribution de subventions pour tous les clubs des arrondissements de Lyon. Cette année, il s'agit de 2 376 293 euros exactement. Pour le 7^e arrondissement, il s'agit de 19 clubs. Ils ont fait des demandes. La condition pour pouvoir avoir une attribution de subventions, il fallait participer à la formation contre les agressions sexuelles et le sexisme. Je remercie tous les clubs du 7^e. Globalement tous les clubs de Lyon ont participé à la formation, en sachant que le maximum d'augmentation était de 4 500 euros cette année. Voilà, je vous demande de valider.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Après le sport, on continue avec l'éducation populaire. Madame VACHER, vous avez la parole pour les deux rapports suivants.

16. **2025-39675-CMMA7-506 — Attribution de subventions de fonctionnement (premières tranches) d'un montant de 14 294 100 euros aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance et différentes associations d'éducation populaire, ainsi qu'à la Fédération des centres sociaux du Rhône et au Réseau Rhône Ain Saône des MJC/Union Territoriale des MJC — Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires**
17. **2025-39676-CMMA7-503 — Attribution d'une subvention de fonctionnement au FONJEP d'un montant de 701 167 euros au titre de la participation financière aux postes de directions de 12 Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de Lyon — Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes entre la Ville de Lyon, le FONJEP, les associations gestionnaires des MJC**

Rapporteur : Lucie VACHER

Mme VACHER : Merci, Madame la Maire. Effectivement, je vous présente les deux délibérations suivantes qui concernent le soutien de la Ville de Lyon aux structures d'éducation populaire. Je vous ai déjà témoigné plusieurs fois l'attachement de la Ville de Lyon aux structures d'éducation populaire qui participent au développement social local, à l'émancipation individuelle et collective, et peuvent, pour certaines aussi, mettre en œuvre des actions qui relèvent de l'intérêt général — je pense notamment au périscolaire ou à la petite enfance. La Ville de Lyon avait d'ailleurs affiché un soutien renforcé aux structures d'éducation populaire. On avait voté, en juin 2023, une aide exceptionnelle, et puis une revalorisation de 2 millions d'euros des subventions sur l'année 2024. Pour cette année, la Ville avait appliqué un principe de prudence sans fragiliser les associations au regard des incertitudes sur le budget global de la Ville de Lyon et des discussions qui sont en cours au niveau national. Pour cette première tranche, 70 % du montant total a été versé sur l'année 2024 et sans que cela ne préjuge le soutien financier ensuite global de la Ville. C'est la deuxième tranche qui viendra permettre de réaliser des ajustements. Ça concerne, pour le 7^e, nos quatre structures d'éducation populaire que sont la MJC Jean Macé, le Centre social de Gerland, Arche de Noé centre social et puis la Maison de l'enfance du 7^e.

La deuxième délibération est aussi récurrente et classique. On vote chaque année la subvention de la Ville de Lyon au FONJEP, qui est le Fonds de coopération pour la jeunesse et l'éducation populaire, à hauteur de 701 167 euros. Le montant reste le même pour le financement des postes de direction pour les douze MJC lyonnaises.

Je vous remercie de voter ces deux délibérations.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Oui. Madame DESRIEUX, je vous en prie.

Mme DESRIEUX : Merci, Madame la Maire. Je vais prendre la parole sur le 675. Juste une explication du vote d'abstention. Dans la délibération, il est proposé que le montant des attributions soit plafonné à 70 %, ou tout du moins soit calé sur 70 %. En ce qui concerne l'Arche de Noé, on observe qu'en fait, on est en deçà. C'est juste parce qu'en commission, à laquelle je n'ai pas assisté, mais pour laquelle on m'a rapporté, on a posé la question de savoir pourquoi il avait été spécifiquement donné une règle avec cette règle des 70 %, et qu'en fait, dans les faits — je ne parle que pour le 7^e en tous les cas — elle n'est pas appliquée. Voilà pourquoi c'est un vote d'abstention. En attendant, la réponse.

Mme LA MAIRE : Très bien. Est-ce que, Madame VACHER, vous souhaitez répondre ? Allez-y.

Mme VACHER : Je m'étonne parce que j'ai moi-même fait le calcul de 70 % des subventions versées sur l'année 2024 et pour nos quatre structures du 7^e, nous nous retrouvons sur les montants qui sont proposés dans la délibération. En 2024, l'Arche de Noé avait eu, toutes années comprises, 414 392 euros, duquel 70 % — on arrive aux 270 074 euros— qui sont proposés dans la délibération. Donc je vérifierai, mais pour autant, je n'ai pas du tout cette alerte-là au regard des montants qu'on avait délibéré l'année dernière.

Mme LA MAIRE : Madame DESRIEUX.

Mme DESRIEUX : Merci, Madame la Maire. Comme on dit souvent, aux chiffres, on peut leur faire dire plein de choses, mais je n'ai pas les mêmes montants, effectivement. Après, on peut en reparler avec Madame VACHER, sans problème. Merci.

Mme LA MAIRE : Pardon, je dois vous avouer que, moi-même, je ne les ai pas en tête, donc on vérifiera tout cela sereinement, mais je pense que Madame VACHER a bien additionné toutes les différentes délibérations qui sont passées sur l'année 2024. Peut-être que si on n'en regarde qu'une seule, on n'a pas le montant total. Mais c'est bien noté pour l'abstention. Je vais quand même faire voter tout le monde. Donc sur le 39675, qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention.

ADOPTÉ

ABSTENTIONS : 2 -Mme Cécile BREUIL, Mme Emilie DESRIEUX

Mme LA MAIRE : Et sur le 39676. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Ensuite, nous passons donc à la thématique de la petite enfance et en l'absence d'Aurélié GRIES, je cède la parole à Luc VOITURIER pour le premier rapport.

18. 2025-39704-CMMA7-499 — Adoption d'une convention-cadre et d'une convention d'occupation temporaire de locaux au profit de l'association AGDS suite à la publication d'un appel à projets dans le cadre de l'occupation d'un local ayant pour objet d'accueillir un EAJE de 52 places, Lyon 7 — Approbation et autorisation de signature de conventions

Rapporteur : Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Merci. Qui porte sur la crèche Grain d'Orge qui est située Grande rue de la Guillotière. Son gestionnaire, la Mutualité française, a annoncé début octobre qu'ils cesseraient l'accueil des enfants à la fin de l'année scolaire, en juillet 2025. Donc, la Ville a lancé un appel à projets. Elle a eu une seule réponse et heureusement, cette réponse est satisfaisante, c'est l'association AGDS qui a été retenue, qui est une association à but non lucratif basée à Tassin, qui s'occupe déjà d'une douzaine de crèches à Lyon, dont trois dans le 7^e. En conséquence, à partir de la rentrée 2025, c'est l'équipe de l'AGDS et de ses 17 salariés qui accueillera une cinquantaine d'enfants pour une amplitude horaire assez importante de 11 heures. Il s'agit de valider cette proposition et puis la mise à disposition gratuite de 630 mètres carrés de locaux intérieurs et 500 mètres carrés extérieurs. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec le deuxième rapport petite enfance. Il s'agit de subventions de fonctionnement.

19. 2025-39703-CMMA7-497 — Attribution de subventions de fonctionnement général aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 8 900 887 euros — Exercice 2025 — Approbation d'un avenant à la convention-cadre et d'une convention d'application financière afférente

Rapporteur : Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Ça m'a donné l'occasion d'avoir quelques ordres de grandeur dans ce domaine-là. Je vais résumer l'intervention d'Aurélié GRIES. C'est 1,3 million de subventions pour seize crèches du 7^e correspondant à 422 places. C'est à peu près la moitié de l'offre du 7^e. On est à 800 places, 4 000 enfants, donc on couvre 20 % à peu près de la demande. La Ville participe à peu près à un tiers du subventionnement des coûts des berceaux, ce qui est de 14 000 euros par an. Le reste est complété par la CAF. Les enjeux sont doubles. C'est d'abord de faciliter le recrutement puisqu'il y a une cinquantaine de berceaux sur les 800 qui ne sont pas occupés parce qu'on a du mal à trouver des personnes qui font le métier. Le deuxième enjeu, c'est de développer l'offre et là, on devrait passer, dans les deux ou trois prochaines années, de 800 places à 1 000 places, avec six projets d'extension de nouveaux équipements, ce qui est quand même plutôt intéressant. Donc je ne doute pas que vous voterez les 1,3 million pour nos jeunes concitoyens.

Mme LA MAIRE : Présenté comme ça, je ne sais pas comment on peut voter contre. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit. Alors, Florence LÉCLUSE, on est en janvier, mais je sais que vous préparez activement la rentrée scolaire 2025 et vous allez nous présenter les périmètres scolaires pour cette année.

20. 2025-39625-CMMA7-504 — Préparation de la rentrée scolaire 2025 - Modification des périmètres scolaires et ajustement du règlement des dérogations scolaires

Rapporteur : Florence LÉCLUSE

Mme LÉCLUSE : En effet. La rentrée scolaire se prépare dès septembre. Une fois que la rentrée scolaire est passée, on prépare la suivante. Là, il s'agit des périmètres scolaires que le Conseil municipal doit voter chaque année. Il s'agit de définir les périmètres scolaires de chaque école, qu'elle soit primaire, élémentaire ou maternelle. Il s'agit d'adapter l'offre et le nombre d'enfants en fonction des différents quartiers et sous-quartiers. Cette année, pour la rentrée 2025-2026 — déjà —, il n'y a aucun changement de périmètre sur le 7^e arrondissement, donc pas de changement à voter aujourd'hui. Néanmoins, sachez que dans cette délibération, des changements et des évolutions de périmètre sont proposés, dans le 1^{er}, dans le 4^e ou encore dans le 8^e. Quelques précisions aussi sont apportées dans cette délibération au sujet des dérogations scolaires. Pour mémoire, les dérogations scolaires, il y a des critères admis, mais la Mairie et le Conseil municipal se réservent le droit d'accorder ou pas ces dérogations en fonction aussi des nécessités de service et de la fermeture ou de l'ouverture de classes. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci à vous. Ces dérogations et cette question d'effectifs dans les classes, c'est effectivement un travail de longue haleine qu'on ne voit pas, un travail de l'ombre, et qui

est mené jusqu'à quasiment la veille de la rentrée, en lien avec le rectorat et l'inspectrice d'académie, puisque si nous, nous avons les classes, les bâtiments, en face, l'Éducation nationale doit nous fournir les professeurs qui font classe à nos enfants. Enfin bref. En tout cas, pour saluer quand même tout ce travail de l'ombre de vous-même, adjointe à l'Éducation, mais aussi de tous nos services en mairie d'arrondissement, parce que c'est un travail de dentelle en lien avec l'Éducation nationale. Tout ça pour dire que les périmètres scolaires ne changent pas pour le 7^e.

Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je sou mets donc cette délibération à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Nous allons désormais passer au rapport concernant la mobilité. Le premier rapport concerne le Plan de Mobilité des territoires lyonnais de SYTRAL et donc l'avis de la Ville de Lyon sur ce plan. Je vous cède la parole, Monsieur MONOT, peut-être en se concentrant quand même sur le 7^e.

21. 2025-39920-CMMA7-492 – Approbation du projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais de SYTRAL Mobilités - Avis de la Ville de Lyon

Rapporteur : Vincent MONOT

M. MONOT : Je vais essayer, Madame la Maire, mais on n'a pas encore fait de plan de mobilité spécifique au 7^e. Donc oui, il s'agit quand même d'un gros rapport, d'un rapport important puisque SYTRAL Mobilités travaille depuis plusieurs années sur ce fameux Plan de Mobilité des territoires lyonnais. Petit historique, tout de même. En 2017, SYTRAL avait adopté le Plan de Déplacement Urbain, le PDU de l'agglomération lyonnaise, pour la période 2017-2030, mais la Loi d'orientation des mobilités en 2019 a fait évoluer ce PDU en Plan de Mobilité et a créé l'établissement public SYTRAL Mobilités, en imposant un délai de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2022, date de création l'EP, pour adopter son nouveau Plan de Mobilité, avant l'échéance de l'ancien PDU. C'est un travail très, très conséquent qui s'est engagé à SYTRAL Mobilités — je salue tous les agents qui ont travaillé sur ce dossier que vous trouverez en annexe, qui est vraiment un dossier conséquent, mais très intéressant si le sujet vous passionne. Un Plan de Mobilité est un document de planification et de programmation en matière de mobilité, avec cette vocation prospective pour déterminer toutes les orientations en matière de mobilité sur le ressort territorial de SYTRAL Mobilités, correspondant à peu près à la métropole de Lyon plus le département du nouveau Rhône pour la période de 2025 à 2030 et même 2040. On a de grands principes : l'organisation de la mobilité des personnes, mais aussi du transport de marchandises, la circulation et le stationnement. C'est un plan qui comporte un volet environnemental très important pour répondre à différents objectifs. D'abord, la lutte contre la pollution de l'air et la pollution sonore. Il concourt à la préservation de la biodiversité, mais enfin et surtout à soutenir la diminution des émissions de gaz à effet de serre liées au secteur des transports. C'est essentiel puisque ce secteur reste encore largement le premier émetteur de gaz à effet de serre dans le monde et dans notre pays, avec environ un tiers des émissions, le seul secteur qui n'a pas baissé ses émissions depuis. Ce plan s'inscrit dans les engagements de la France en matière de lutte contre le dérèglement climatique. Vous trouverez dans la délibération beaucoup d'éléments de bilan de l'ancien PDU, en termes d'évolution des pratiques de mobilité et en termes de réalisation de lignes de transports en commun. Je ne reviens pas sur tout ça, mais sachez que toutes les lignes de transports en commun qui sont mises en place et qui sont en ce moment même en travaux durant le mandat sont aussi issues de ce fameux PDU. Je pense par exemple aux lignes T6 Nord, T9, T10, dont les travaux en ce moment même se poursuivent à Gerland pour accompagner aussi l'augmentation de la population dont Clément ESCARAVAGE parlait tout à l'heure. C'est essentiel que les que les lignes fortes de transports en commun puissent continuer à suivre l'évolution des populations, aussi dans le 7^e arrondissement, puisque vous vouliez que je parle

du 7^e. J'en viens vraiment au Plan de Mobilité. Il fixe un objectif ambitieux pour l'horizon 2040, à savoir la division par deux des déplacements en voiture individuelle, à la fois pour s'inscrire, je l'ai dit, dans la stratégie bas carbone, mais aussi pour avoir des bénéfices en termes de santé, de bien-être et pour refonder un système de mobilité au bénéfice de toutes et tous. Les objectifs que vous trouverez dans ce plan sont territorialisés. Bien sûr, les données ne sont pas les mêmes dans la ville centre ou dans la métropole de Lyon et puis sur des territoires plus ruraux — je pense à l'ouest rhodanien ou au Beaujolais, par exemple. Les parts modales sont fixées à l'horizon 2040, tant en termes de nombre de déplacements que de kilomètres parcourus, avec une forte augmentation, naturellement, des déplacements à vélo ou en transports en commun. Et puis, il y a quatre leviers complémentaires qui sont identifiés pour accélérer ces changements de comportements qui sont déjà en cours. Le premier, pour agir sur la demande de mobilité, donc réduire les distances parcourues, en lien évidemment avec l'organisation du territoire, et trois leviers pour favoriser l'usage de modes les moins carbonés possibles, bien sûr : poursuivre le développement des offres des services de mobilité ; redéfinir les usages nécessaires de la voiture avec des aménagements des espaces publics ; et puis accompagner, encourager ces changements de pratiques de mobilités. Vous trouverez dans ce plan un certain nombre de projets de transports en commun à réaliser dans les prochains mandats, avec une vision un peu plus réaliste que l'on avait à l'époque avec le PDU pour ne pas faire un grand catalogue de tous les projets possibles, mais bien avoir une liste de projets réalistes réalisables, et vous trouverez un certain nombre de projets déjà connus pour certains, comme le tramway express de l'Ouest lyonnais qui est déjà engagé, le tramway T8 qui a été annoncé entre la ligne T9 et la ligne T10, le projet de ligne Centre-Ouest entre Part-Dieu, le tunnel de la Croix-Rousse, Vaise, la Duchère et Écully, des améliorations sur la ligne T3 ou encore une nouvelle ligne forte de transports en commun pour rejoindre le plateau Nord. En conclusion, la Ville de Lyon émet un avis bien sûr favorable sur ce projet de Plan de Mobilité, avec quelques observations. Tout d'abord, elle incite la Métropole à réaliser le plus rapidement possible son Plan local de mobilité, parce que toutes les EPCI devront, après ce Plan de Mobilité, réaliser un Plan local de mobilité à leur échelle. Elle préconise d'étudier l'utilisation du fonctionnement des parcs relais pour une utilisation nocturne qui peut être utile à certains usagers qui travaillent notamment dans les communes périphériques de Lyon. La Ville de Lyon soutient les projets listés dans ce plan de mobilité, les projets de transports en commun, en appuyant, bien sûr, ceux qui concernent particulièrement la Ville de Lyon. C'est le cas pour le projet LCO. On souligne l'importance de démarrer dès que possible ce projet. Elle soutient le projet de tramway express de l'Ouest lyonnais pour mieux desservir le plateau du 5^e arrondissement et puis de manière générale l'Ouest lyonnais, et les améliorations sur le T3. Ensuite, il y a une demande d'améliorer de façon significative l'offre ferroviaire. Ça peut être le tram-train de l'Ouest lyonnais, mais aussi toutes les autres lignes de TER dans une logique de mise en place d'un SERM, le fameux service express régional métropolitain dont on parle beaucoup, et c'est une demande qui s'adresse plutôt à la Région. Une demande d'amélioration continue du service des bus avec des augmentations que l'on a chaque année en matière de fréquence ou d'amplitude horaire. Il faut amplifier encore cela. La mise en conformité, en cohérence avec le plan Lyon 2030, qui vise à la neutralité climatique à horizon 2030 sur notre territoire de Lyon. Enfin, une demande à ce que les lignes fortes de bus, prises en compte dans l'élaboration du PLU-H, ne soient pas uniquement les lignes C1, C2, C3 comme c'est noté, mais l'ensemble des dix lignes les plus fréquentées du réseau TCL. Voilà l'avis de la Ville de Lyon.

Mme LA MAIRE : Merci. C'était complet, finalement. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Oui. Madame DESRIEUX.

Mme DESRIEUX : Merci, Madame la Maire. Une petite explication pour le vote qui sera contre pour notre groupe. Dans les éléments, comme Monsieur MONOT vient de nous le dire, nous regrettons que dans la première observation qui a été faite par la Ville, il ne soit pas mentionné les notions de différents arrondissements, la descente jusqu'aux arrondissements. En fait, dans le texte, ça s'arrête aux communes, donc c'est un petit peu regrettable. C'est ce qui a

été fait remarquer en commission. Même si nous saluons la suppression de l'observation sur les aires de livraison cyclologistiques, nous voterons contre pour un second point. C'est le fait qu'on aurait aimé et qu'on a demandé une traduction un peu plus concrète, toujours dans la descente de ce Plan des Mobilités au niveau de l'arrondissement. Il aurait été vraiment intéressant qu'on puisse un peu plus concrètement savoir ce qu'il en ressortait. Voilà, merci.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Je partage plutôt l'intention. Je ne sais pas si ça vaut un vote contre. Est-ce que, Monsieur MONOT, vous souhaitez répondre ?

M. MONOT : Madame DESRIEUX parlait du premier point. Il s'agit du Plan local de mobilité qui va être élaboré par la Métropole de Lyon et, bien sûr, les parties prenantes vont être consultées, donc les communes et les arrondissements font bien partie de la ville de Lyon et c'est l'habitude de l'adjoint aux Mobilités du maire de Lyon d'associer les arrondissements à ces travaux. Donc nul doute que quand le Plan local de mobilité sera travaillé par la Métropole, la Ville de Lyon sera bien sûr consultée, et à travers la Ville de Lyon, l'ensemble des arrondissements.

Mme LA MAIRE : Bien. Vous avez une différence d'appréciation sur ce point-là. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Un contre. Qui s'abstient ? Oui, deux à chaque fois, puisque vous avez le pouvoir de Madame BREUIL. C'est bien noté côté service, ne vous fiez pas à ce que je dis — enfin, pour ces annonces, évidemment. Qui est contre ? Deux contre. Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ

CONTRE : 2 -Mme Cécile BREUIL, Mme Emilie DESRIEUX

Mme LA MAIRE : Monsieur MONOT, pour le rapport suivant.

22. 2025-39913-CMMA7-494 — Adhésions et cotisations à des associations dédiées au développement des mobilités — Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : Vincent MONOT

M. MONOT : Il s'agit-là d'adhésions et de cotisations à des associations dédiées au développement des mobilités, et la Ville de Lyon adhère à diverses associations en raison de l'intérêt que celles-ci représentent dans leur activité au plan local. Une liste avait été approuvée par délibération en 2017, au mandat précédent. Il est proposé aujourd'hui de compléter cette liste avec de nouvelles assos bénéficiaires et les montants des cotisations associées. Deux nouvelles associations. La première, Rue de l'Avenir, avec une cotisation 2025 qui s'élève à 200 euros. Elle a pour but de contribuer à améliorer les conditions de vie en milieu urbain et d'œuvrer pour la mise en œuvre d'un partage plus équilibré de l'espace public ; de prendre des initiatives visant à adopter des mesures de modération de la circulation, de la protection du cadre de vie urbain ; et de favoriser la sécurité des usagers dans leurs déplacements. La deuxième association, c'est l'Association des communes navigables de France. La cotisation 2025 se monte à 1 000 euros. Une structure nouvellement créée ayant pour objectif la mise en réseau et la coopération entre les communes navigables, le développement des échanges entre les acteurs publics ou privés, parties prenantes impliquées dans la gestion des voies d'eau et des canaux, ou encore la représentation des intérêts communs des communes navigables dans les discussions et les négociations avec les autorités compétentes. Je vous propose d'autoriser le maire de Lyon à solliciter l'adhésion de la Ville de Lyon auprès de ces associations.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Monsieur MONOT, vous nous présentez le rapport suivant, qui est un rapport qui est arrivé hier sur les rues aux enfants.

23. 2025-39940-CMMA7-516 — Adaptation du montant de l'opération n° 60023842 « Accompagnement des apaisements-écoles (éclairage public, espaces verts, accès) » et affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 00012

Rapporteur : Vincent MONOT

M. MONOT : Tout à fait, qui est descendu en arrondissement suite à des remarques en commission sur l'intérêt que présentait ce rapport pour les arrondissements qui mettent en œuvre ces fameux programmes « Rues des Enfants », dont on va parler. Il s'agit ici d'adapter le montant de l'opération « accompagnement des apaisements d'école ». C'est une opération qui figure au plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon que nous avons voté : accompagnement des apaisements d'écoles, éclairage public, espaces verts, accès. La démarche « Rue des Enfants » — vous la connaissez, on en parle régulièrement — s'inscrit pleinement dans la dynamique que nous avons pour une ville conçue par les enfants, pour les enfants, à hauteur d'enfants. Des apaisements, des reconquêtes d'espaces publics aux abords d'établissements scolaires et de crèches pour aller améliorer et sécuriser les déplacements des enfants, et de leurs parents bien sûr, vers les établissements, pour donner plus d'espace pour les entrées et les sorties d'école, pour assurer un meilleur partage de l'espace public et végétaliser les abords de ces établissements. On a des interventions de plusieurs natures : aménagement de l'espace public, parfois piétonnisation, création de zones apaisées, végétalisation, sécurisation des sites et parfois reprise de l'éclairage, même souvent. Une enveloppe « accompagnement des apaisements » permet de financer les travaux qui, dans le cadre de ces projets, sont directement liés aux compétences propres de la Ville de Lyon. Bien sûr, la végétalisation, mais aussi l'éclairage urbain ou parfois des interventions sur le bâti des écoles. En outre, il faut le rappeler, les travaux qui relèvent des compétences de la Métropole de Lyon, notamment les espaces publics et la plantation d'arbres, sont réalisés sur les budgets Métropole de Lyon — les fameux budgets FIC et PROX, dont on parle régulièrement —, mais la Ville de Lyon abonde également ces budgets par un fonds de concours annuel qui permet de réaliser des projets encore plus qualitatifs et plus nombreux au bénéfice des enfants.

Ces projets « Rue des Enfants », ils sont nombreux. Ils sont très appréciés par les enfants et les parents. Aujourd'hui, depuis 2020, on a eu environ une centaine d'établissements sur 56 sites équipés, aménagés et on a déjà 16 500 enfants qui en profitent directement. C'est considérable. On a des réalisations qui vont même s'accroître en 2025 et en 2026, avec un volume qui avoisine les 20 sites dès 2025 : 40 établissements, écoles et crèches confondues. Si on fait un petit focus sur Lyon 7, vous savez que depuis le début du mandat, on a aménagé déjà quatre écoles : l'école Marc Bloch, l'école Gilbert Dru, avec d'ailleurs la première piétonnisation de Lyon sur la rue Saint-Michel. On a eu aussi, côté Gerland, l'école Marcel Pagnol, l'école Wangari Maathai. En 2024, nous avons aménagé un collège, le collège Clémenceau, rue Cluzan, même si ça ne fait pas directement partie de cette délibération. Et puis, en 2025, deux projets identifiés devant la crèche Les Carpillons et puis l'école Cavenne. Avec tous ces projets, la Ville de Lyon a besoin, d'ici la fin du mandat, d'abonder l'enveloppe de 3 600 000 euros supplémentaires. Le montant initial était de 4 400 000 euros. Nous aurons donc un montant total de 8 millions d'euros pour le mandat.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Effectivement, ça concerne directement les arrondissements. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Merci. On poursuit avec la Légumerie qui a trouvé un nouveau lieu d'implantation. Pour nous présenter ce rapport, je passe la parole à Barthélémy CHENAUX.

24. 2025-39004-CMMA7-509 — Approbation de la gratuité partielle consentie à l'association La Légumerie relative à la mise à disposition partielle du bâtiment dit de la Maison des Fleurs sis au sein du Parc de Gerland 24 allée Pierre de Coubertin à Lyon 7^e

Rapporteur : Barthélémy CHENAUX

Barthélémy CHENAUX : Merci, Madame la Maire. Vous connaissez toutes et tous, chers collègues, l'association La Légumerie, qui nous régale régulièrement de ses animations aux jardins de l'Oasis, de ses Tablées du potager et de toutes ses actions en partenariat avec d'autres assos du quartier, comme les Dames de Gerland, en faveur des publics précaires et défavorisés du sud de l'arrondissement. Jusqu'à cet automne — aberration, n'est-ce pas ? —, La Légumerie avait son siège social dans le 4^e arrondissement — c'est moche. Contraint de quitter cette adresse à l'initiative du propriétaire — dois-je le remercier ? —, la Ville de Lyon a résolu cette aberration en leur proposant d'installer leur quartier au sein de la Maison des Fleurs — c'est joli —, basée à Gerland. Compte tenu des projets futurs qui sont envisagés pour cette Maison des fleurs, nous ne pouvons que leur proposer une situation précaire, malheureusement, une convention temporaire d'un an renouvelable une fois. Mais bon, les voilà dotés d'un toit jusqu'au 3 octobre 2026. Comme il est de rigueur, ce soir, de citer l'intervention de notre cher collègue, Clément ESCARAVAGE, qui s'est positionné en défense des conditions de travail des postières et postiers, je précise que l'adresse 24 allée Pierre de Coubertin, nouveau siège social de l'association, se trouve dans le cadre bucolique du parc de Gerland, accessible en vélo, sans rouler sur le trottoir. Enfin, compte tenu des actions d'intérêt général menées par La Légumerie, je vous propose d'approuver la gratuité partielle de cette mise à disposition de local. Il restera à la charge de l'association 3 900 euros sur les 8 020 euros de loyer annuel hors charges pour les 61 mètres carrés qui seront occupés. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur CHENAUX. Ça donne presque envie déjà de leur écrire des lettres au Pavillon des Fleurs. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit toujours dans ce coin de Gerland avec les jardins ouvriers communaux de Lyon et avec vous, Madame PASIECZNIK.

25. 2025-35982-CMMA7-510 — Jardin familial — Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association des Jardins Ouvriers Communaux de Lyon, pour la gestion du jardin familial situé 5 rue Challemel-Lacour à Lyon 7^e — EI 07320

Rapporteur : Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : Merci. Effectivement, je vais vous parler d'un nouveau projet d'agriculture urbaine. On vient de parler de La Légumerie. La dernière fois, je vous ai parlé de la création d'un jardin partagé rue de Créqui, le jardin QuiCrée. Cette fois, je vais vous parler de quelque chose qu'on ne crée pas souvent. On va de nouveau créer des jardins familiaux, ce qui n'est pas quelque chose de très commun, aujourd'hui. Il se trouve que rue Challemel-Lacour, il y

avait des jardins familiaux qui étaient sur une parcelle privée et qui ont fait l'objet, au cours des dernières années, d'une construction urbaine avec un bâtiment, mais avec un petit terrain qui a été rétrocédé à la Ville de Lyon, qui a été dépollué aussi, et qui va de nouveau devenir jardins familiaux. Ces jardins sont sur une surface de 850 mètres carrés. Lors d'une délibération précédente, on a déjà validé la rétrocession de ce terrain à la Ville de Lyon et là, il s'agit aujourd'hui de les mettre à disposition à l'association des Jardins Ouvriers Communaux de Lyon, et en particulier à sa section du livre qui a déjà des jardins dans le cadre bucolique du parc de Gerland, et puis aussi rue Marcel Mérieux. Ce seront de nouveaux jardins familiaux et puis ça me permet de dire aussi que j'espère, à chaque conseil d'arrondissement, vous présenter un nouvel espace d'agriculture urbaine. Tout à l'heure, on a parlé de ce qui va se passer aux Girondins. Ce que je voulais dire, c'est qu'on avait parlé du pôle socioculturel et sportif et qu'à côté, nous aurons bientôt des jardins partagés, également. Je voulais vous dire aussi que nous allons bientôt planter un nouveau verger, rue Anna Marly, à Gerland. À chaque fois, on progresse un petit peu. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup de tous ces points d'étape. Rendez-vous au prochain conseil d'arrondissement pour un nouveau jardin, verger ou autres. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Les trois derniers rapports concernent votre délégation, Clément ESCARAVAGE. Vous avez ouvert et vous finissez et vous allez nous les présenter de manière conjointe.

- 26. 2025-39670-CMMA7-490 — Attribution d'une subvention de fonctionnement général (première tranche) de 672 643 euros à l'association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES), domiciliée 24 rue Étienne Rognon à Lyon (7^e arrondissement) — Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente**
- 27. 2025-39669-CMMA7-489 — Attribution d'une subvention de fonctionnement général (première tranche) de 350 596 euros à la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi (MMI'e), sise 24, rue Étienne Rognon à Lyon 7^e — Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente**
- 28. 2025-39668-CMMA7-491 — Attribution d'une subvention de fonctionnement général (première tranche) de 718 105 euros à la Mission locale de Lyon, sise 24, rue Etienne Rognon à Lyon 7^e — Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente**

M. ESCARAVAGE : Tout à fait. Je vais vous les présenter de manière conjointe et rapide, parce qu'il s'agit, comme à chaque conseil d'arrondissement de janvier, des subventions aux trois organismes que sont l'association ALLIES, la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi et la Mission locale de Lyon, les trois organismes qui gèrent et qui appliquent la politique pour l'emploi de la Ville de Lyon. Cette année, nous versons, pour la première tranche de fonctionnement, 672 643 euros à l'association ALLIES, 350 596 euros à la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi et 718 105 euros à la Mission locale de Lyon, toutes trois sises 24 rue Étienne Rognon dans le 7^e — je ne sais pas s'il y a un trottoir, Barthélemy, je suis désolé — et je n'ai pas refait le calcul, mais je pense que ça fait 70 % de la somme de 2024, normalement. Je vous propose donc de voter favorablement ces trois rapports et je reviendrai dans l'année, je l'espère, pour les 30 % restant, en fonction des discussions budgétaires en cours.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je vais donc soumettre un à un les délibérations à vos voix.
Pour la 39670. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Pour la 39669. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Et enfin, la 39668. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- Questions diverses

Mme LA MAIRE : Nous allons désormais passer à la partie questions diverses. Madame DESRIEUX, vous nous avez adressé deux questions pour ce conseil d'arrondissement. Je vous propose de commencer par la première. Je vous cède la parole.

Mme DESRIEUX : Merci. Madame la Maire, chers élus, de jeunes sportives du LOU rugby nous ont fait remonter un fait accompagné d'une demande envers vos services et vous-même, Madame la Maire. En effet, lorsque ces jeunes filles se rendent à leur activité sportive, elles empruntent les voies à pied, les voies menant au stade du LOU. Cependant, les voies qui mènent à la Plaine des Jeux font l'objet d'une occupation par les camionnettes, en lien, vous l'aurez compris, avec l'activité de prostitution, plongeant ces jeunes au cœur du système de prostitution et de proxénétisme. À l'heure où l'on sensibilise la population, et tout spécifiquement la jeune population, au danger d'internet en ce domaine, voilà qu'à Lyon on les plonge dans le réel, sans que cela ne semble choquer personne. Les parents de ces enfants sportifs ont déjà fait connaître ces éléments dès 2021. En décembre 2022, votre majorité a, semble-t-il, trouvé la solution : un mur végétal permettant de masquer la vue de ces camionnettes depuis les différentes voies menant au stade. Oui, mais voilà, le phénomène s'est amplifié : l'étendue des stationnements des camionnettes s'est accentuée et le mur végétal s'en est allé. La préfecture a pris conscience de la gravité des éléments et un arrêté concernant ces stationnements a été pris en mai 2023, mais il apparaît qu'il n'est pas mis en œuvre, ou tout du moins mis en œuvre avec parcimonie, grande parcimonie. Pourtant, les faits montrent que cet arrêté est possible puisque les jours de match, ou lors des activités sportives médiatisées, les camionnettes disparaissent bien. Entendez, il n'est pas question ici de dire que vous ne l'appliquez pas, mais juste que ce dernier est mis en œuvre avec une fréquence si rare que les parents de ces jeunes sportifs sont et restent dans l'insécurité constante. Qui laisserait sans crainte ses enfants, parfois dans la pénombre et même en plein jour, dans ce contexte ? Les parents et toutes les personnes sensibilisées à cette situation ont récolté plus de 3 500 signatures au travers d'une pétition pour vous montrer combien le sujet est sérieux. Pourquoi votre majorité laisse ces jeunes sportifs dans ce contexte qui se dégrade depuis presque 4 ans maintenant ? Que répondez-vous à ces jeunes sportifs et à leurs familles qui demandent juste et rien d'autre qu'un espace sain et serein dans le cadre de leur activité sportive ? Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE : Merci à vous, Madame DESRIEUX. Je vais céder la parole à Mohamed CHIH pour vous répondre. Peut-être préciser qu'évidemment, c'est un sujet qui préoccupe la Mairie du 7^e et nous avons d'ailleurs, avec Monsieur CHIH, rencontré les parents des enfants qui pratiquent à la Plaine des Jeux, et puis la Mairie du 7^e participe aussi, aux côtés de différents adjoints de la Mairie centrale, à un travail sur cette question, avec une approche qui n'est pas uniquement l'approche de la sécurité, mais qui englobe aussi les aspects santé et social inhérents au public présent auprès de la Plaine des Jeux. Mais pour

votre question, et qui concerne notamment l'application des arrêtés, je vais céder la parole à Mohamed CHIH.

M. CHIH : Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs. Tout d'abord, je tiens à remercier les parents, les éducateurs et les associations pour leur vigilance et leur mobilisation sur une question aussi sensible. Je veux aussi saluer celles et ceux qui nous rappellent, par leur engagement, l'importance de garantir des espaces sécurisés pour toutes et tous. La situation que vous évoquiez, celle de la présence de camionnettes liées à des activités prostitutionnelles, à proximité de la Plaine des Jeux de Gerland, est bien connue de la Ville de Lyon. Nous la prenons très au sérieux, car elle impacte directement la sécurité et la sérénité des enfants, des familles, mais aussi des personnes prostituées, elles-mêmes souvent victimes de réseaux criminels. Depuis plusieurs années, la Ville de Lyon agit dans le cadre de ses compétences pour traiter cette problématique complexe en coordonnant nos efforts avec ceux de l'État, des forces de l'ordre et des associations, en régulant le stationnement des véhicules sur l'espace public, en apportant son soutien aux associations intervenant auprès des personnes prostituées, en mettant en place des actions partenariales avec les forces de l'ordre et les acteurs associatifs. Notre démarche repose sur trois axes. Premièrement, la médiation. En lien avec des associations spécialisées, nous travaillons au quotidien pour maintenir un dialogue avec les personnes prostituées, garantir leur suivi sanitaire et leur offrir des opportunités de sortie de prostitution. Ce travail est essentiel pour protéger des personnes qui, rappelons-le, sont souvent des victimes de violences et d'exploitation. Deuxièmement, l'injonction et la sanction. Depuis le début de cette année, la Ville a intensifié ses efforts sur le secteur de Gerland. Des opérations quotidiennes sont désormais organisées conjointement par la Police municipale et la Police nationale. Ces interventions, menées à des horaires ciblés, permettent d'assurer une quasi-absence des camionnettes sur le temps de présence des enfants et de leurs familles. Cependant, nous devons être lucides. Nous ne pouvons maintenir une telle vigilance 24 h sur 24. Le phénomène persiste en dehors des horaires scolaires et sportifs, mettant en évidence la nécessité d'un renforcement des moyens étatiques. Troisièmement, la prévention des effets de report. Toute action menée sur Gerland doit éviter de déplacer le problème vers d'autres secteurs comme Techsud ou la ZAC Ampère, ce qui pourrait exposer d'autres publics à des risques similaires. La Ville continue à travailler avec ses partenaires pour équilibrer ses actions sur l'ensemble du territoire. Notre priorité est claire : garantir la sécurité des enfants et des familles dans les espaces publics, mais nous ne devons pas oublier que les personnes prostituées sont elles-mêmes des victimes. Elles subissent des violences insupportables, des menaces de proxénètes, de clients et des conditions de vie indignes. Le combat contre ces réseaux de traite humaine ne peut se limiter à des arrêtés municipaux ou à des opérations de verbalisation. C'est un combat qui nécessite des enquêtes approfondies et une mobilisation accrue des services spécialisés de l'État. Depuis le début de l'année, les actions conjointes de la Police municipale et de la Police nationale ont porté leurs fruits. Les camionnettes sont aujourd'hui quasi-absentes aux heures où les enfants et leurs familles fréquentent la Plaine des Jeux. Cela démontre qu'une action concertée peut produire des résultats tangibles, mais pour maintenir cette dynamique, nous avons besoin d'un engagement renforcé de l'État. C'est pourquoi nous appelons avec insistance à un démantèlement effectif des réseaux de proxénétisme et de traite des êtres humains, à une application stricte de la Loi de 2016, notamment pour verbaliser les clients de la prostitution et accompagner les personnes prostituées vers un parcours de sortie de la prostitution, à une augmentation des moyens pour garantir la sécurité et la dignité de tous les publics, y compris les plus vulnérables. En conclusion, nous continuerons, en tant que Ville, à agir avec détermination et dans le respect des droits humains. La protection des enfants, la lutte contre l'exploitation et le respect des libertés fondamentales resteront au cœur de notre engagement. Mais pour relever ce défi, nous avons besoin de moyens à la hauteur des enjeux. La Ville de Lyon continuera à jouer son rôle, mais la complexité de ce sujet exige une coopération étroite avec tous les acteurs concernés et de sortir des postures et polémiques faciles. Merci de votre attention et de votre

engagement à nos côtés pour une ville où chacun, et en particulier les plus vulnérables, peut vivre en sécurité et en dignité. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci, Monsieur CHIHl. Madame DESRIEUX, peut-être, pour la deuxième question.

Mme DESRIEUX : Oui. J'en profite pour remercier Monsieur CHIHl, mais ça ne répond pas à ma question sur l'arrêté. J'ai bien compris que l'État était remis en question, mais on ne peut pas se cantonner à ça. J'ai bien entendu qu'il n'y avait plus de camionnettes aux heures où les jeunes enfants passent. Je vous propose d'en parler avec les parents qui sont venus nous voir récemment.

Deuxième question. C'est une question, Madame la Maire, que je vous rapporte d'une habitante qui m'a demandé de faire remonter cela. Sachant l'important et la valeur des dénominations des rues de notre ville de Lyon et, *a fortiori*, de notre arrondissement que nous avons, qui sont des points que nous partageons tous, je souhaite connaître votre avis sur ces éléments. Une personne donc, m'a interpellée, il y a quelques semaines de cela, parce qu'elle a contacté la Mairie du 7^e un peu avant Noël. Il s'agit d'une personne qui, comme vous et moi, est profondément attachée à notre arrondissement, et qui a observé que le cours Gambetta avait été rebaptisé sans que nous en soyons avertis. En effet, cette personne de plus de 70 ans a signalé qu'à l'angle du cours Gambetta et de l'avenue Jean Jaurès, le nom indiqué sur la plaque n'est plus « cours Gambetta », il est recouvert d'une affiche à la signalétique identique aux plaques de rue, mais avec un tout autre nom. L'interlocuteur de la mairie aurait invité cette personne à contacter la Métropole, se dessaisissant ainsi de toute responsabilité quant à la bonne tenue de cette plaque de rue. De bonne action, et voulant toujours bien faire, cette personne a donc appelé les services de la Métropole, qui l'ont renvoyée vers la Mairie d'arrondissement. Ces renvois Mairie/Métropole baladent et énervent nos concitoyens qui ne se sentent pas écoutés, et qui laissent à penser que nous, élus, ne considérons pas les habitants. Un petit peu comme Monsieur VOITURIER qui l'a suggéré en tout début, il est très souvent bien agréable de trouver quelqu'un qui puisse nous répondre en face à face. Tout à l'heure on disait plutôt qu'un écran, mais là on parle d'une ligne téléphonique qui renvoie les balles aux uns et aux autres. Ne croyez-vous donc pas que nous pourrions simplifier les tâches pour nos concitoyens en faisant le lien avec les agents de la Métropole ? C'est ce que nous avons dans notre programme à l'époque, essayé de faire. Je vous interpelle, car le 11 janvier — et je suis allée voir ce matin même, le 14 —, cette plaque était toujours recouverte d'une dénomination qui n'est pas celle du cours Gambetta. Je vous ai précisé que cette personne avait 70 ans, parce qu'elle m'a dit que si elle n'avait pas cet âge, elle aurait elle-même pris un escabeau et elle aurait enlevé cette étiquette. Devons-nous comprendre que n'importe qui peut recouvrir nos plaques de rues ? Est-ce une nouvelle dénomination de rue volontaire pour indiquer un nouveau lieu ? J'aurai peut-être un nouvel échange avec Monsieur CHIHl, parce qu'en effet ce « coin de rue » est devenu, depuis quelques mois, un des points de rencontre des dealers, vendeurs de cigarettes et autres guetteurs de la Guillotière qui, tout doucement, se décalent. Que répondez-vous à cette personne qui s'est retrouvée ballottée entre la Mairie et la Métropole, mais qui presque 4 semaines plus tard, constate que ses déclarations n'ont été prises en compte, ni par les uns, ni par les autres ? Je vous avais transféré une photo pour témoigner des faits. Je vous remercie.

(ci-dessous la photo illustrant la question)



Mme LA MAIRE : Merci, Madame DESRIEUX. Vous me demandez mon avis sur cette question, mais je vais vous le donner. Déjà, je pense que ce n'est pas nécessairement le lieu pour poser ce genre de questions et qu'on peut traiter ça en dehors, là on est en conseil d'arrondissement. Autant la première question était évidemment d'une importance capitale. Là, il me semble que ça l'est un peu moins, mais je vais néanmoins vous répondre, et je vais vous répondre sans mettre en cause les agents que vous avez cités, parce que je ne sais pas qui a été appelé, qui a répondu quoi. J'étais ce matin avec les agents de la mairie du 7^e pour les vœux 2025 et je leur renouvelle évidemment tout le soutien parce que ce n'est pas nécessairement évident d'être toujours en mairie d'arrondissement, de se retrouver face au public. On est un accueil de premier niveau et on a souvent, beaucoup, beaucoup de sollicitations qui arrivent aux agents de la mairie du 7^e arrondissement, avec beaucoup de sujets qui ne les concernent pas forcément, et c'est effectivement le cas sur les plaques de rue. Pour éviter, effectivement, ce ping-pong et ce renvoi de balle entre agents, il y a un outil qui a été développé il y a plusieurs années et qui est particulièrement efficace, c'est Toodego. Je pense que vous le connaissez, mais moi quand j'ai reçu votre question, je suis allée sur le site Toodego. Vous pouvez cliquer sur « Je veux signaler un problème sur l'espace public ». Ensuite, il y a une rubrique panneaux, voirie, etc. J'ai cliqué, j'ai mis qu'il y avait un problème sur la signalisation du cours Gambetta. Comme vous m'avez fourni une photo, j'ai pu mettre la photo. Je vous indique mon numéro de suivi : CKZPVXLJ. C'est très pratique, ça nous permettra de suivre ensemble l'évolution de ce dossier. Donc n'hésitez pas, s'il y a des personnes qui vous signalent des choses, peut-être que madame qui a 70 ans n'est pas nécessairement à l'aise avec le site, mais vous, vous pouvez tout à fait l'accompagner dans cette démarche. Moi je le fais souvent à titre personnel, quand je vois des choses ou quand des citoyens m'interpellent, puisque cette plateforme est extrêmement pratique, ça permet d'avoir un suivi des signalements et que ça atterrisse dans le bon service. Ce n'est pas nous qui l'avons développée, néanmoins, elle est évidemment essentielle et je pense que c'est là la réponse pour éviter d'être ballotté de service en service. Je vous remercie et donc je n'hésiterai pas. Moi aussi je suis passée devant la plaque ce matin. Je n'ai pas 70 ans, mais je n'avais pas d'escabeau, donc je n'ai pas réussi à la nettoyer.

Bien, je vous propose que nous nous arrêtions là pour ce conseil d'arrondissement. Je vous remercie pour votre présence et votre participation et vous donne rendez-vous le 11 mars à 18 h 30 pour le prochain conseil d'arrondissement, et je vous donne rendez-vous évidemment le 29 janvier à 18 h 30 à la piscine du Rhône pour les vœux des élus de la mairie du 7^e à la population. Bonne soirée à toutes et tous.